



Contestation régularisation de charges locatives 3 ans après

Par **isamourgeo_old**, le **20/10/2007** à **18:20**

Bonjour,

Nous avons été locataire d'un appartement pendant 3 ans de décembre 2004 à novembre 2006.

L'agence immobilière nous a envoyé la facture de la régularisation en juin 2007, de 184 €.

Nous pensons qu'il y a fraude pour 3 raisons :

- 1) pendant la période de location, nous n'avions jamais eu de décompte de charges annuel, ni de régularisation (nous payions une provision des charges tous les mois)
- 2) la facture de 184 € nous a été envoyée 7 mois après la résiliation, avec les décomptes des 3 années, sans aucun justificatif
- 3) nous ne comprenons pas le montant excessif pour la dernière année (les 2 premières années correspondaient à la provision pour charge)

Quels sont nos recours ? Sommes-nous obligés de payer cette somme ?